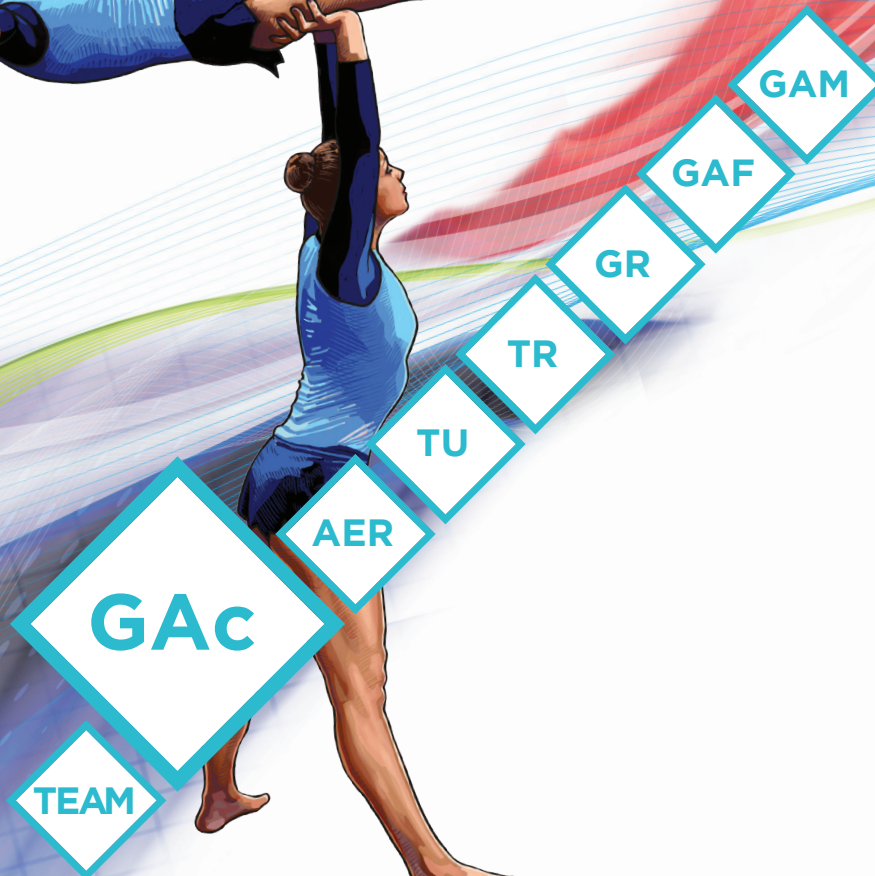
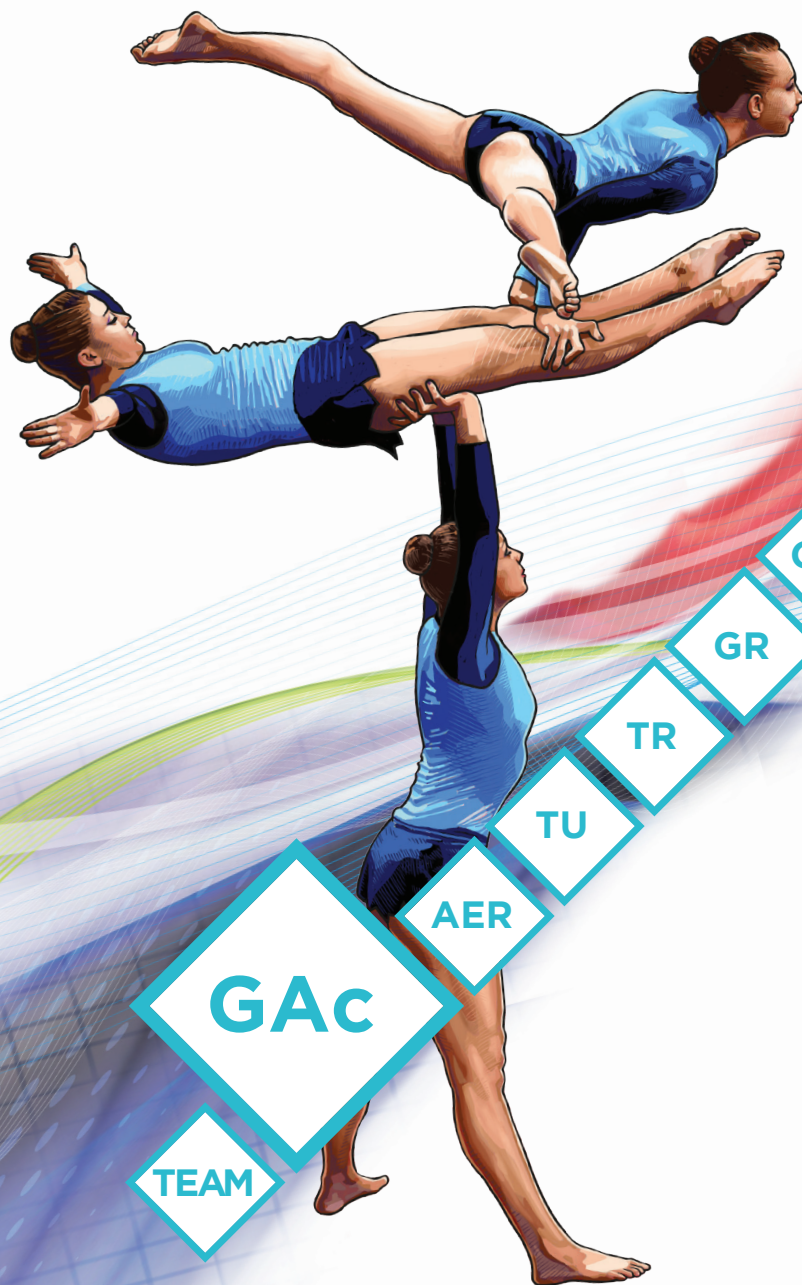


RÈGLEMENT TECHNIQUE

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2024-2025



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. Organisation Compétitive GAc	11
TABLEAUX SYNOPTIQUES	12
GÉNÉRALITÉS	14
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	18
FÉDÉRAL	20
PERFORMANCE	24
ÉLITE	29
3. Règlements générale	31
GÉNÉRALITÉS	32
MÉDICAL	33
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	34
GESTION INFORMATIQUE	36
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	38
GYMNASTES	39
ENTRAÎNEURS	40
JUGES	41

PRÉAMBULE

Les évènements compétitifs prévus au calendrier national 2023-2024 ont tous été réalisés et l'ensemble des acteurs concernés ont tout mis en œuvre pour en assurer la réussite : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Sur le plan de la réglementation, la saison 2024-2025 sera essentiellement marquée par la prise en compte du nouveau code de pointage dans les règlements techniques et brochures des programmes des différentes disciplines.

Mise en place en 2024, la gestion administrative des juges sera poursuivie et permet notamment :

- L'engagement des juges et la définition du responsable des Juges dans EngaGym,
- La constitution des jurys dans un nouvel outil OrdoJuge, lié à OrdoGym
- L'ajustement dans ScoreGym le jour de la compétition
- La mise en ligne du carnet de Juge sur un site internet dédié

Après leur mise en place depuis 2 saisons en GAM, GAF, GR, TR, GAC et AER, le déploiement des compétitions de proximité se poursuit en TEAMGYM. Ce nouveau format compétitif, novateur en termes de modalités d'organisation et d'évaluation, permet à un large public d'accéder à la compétition.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour prendre connaissance plus en détail des nouveaux règlements techniques spécifiques à ces disciplines.

Bonne saison compétitive 2024-2025 à toutes et tous.



1.

Organisation FFGym

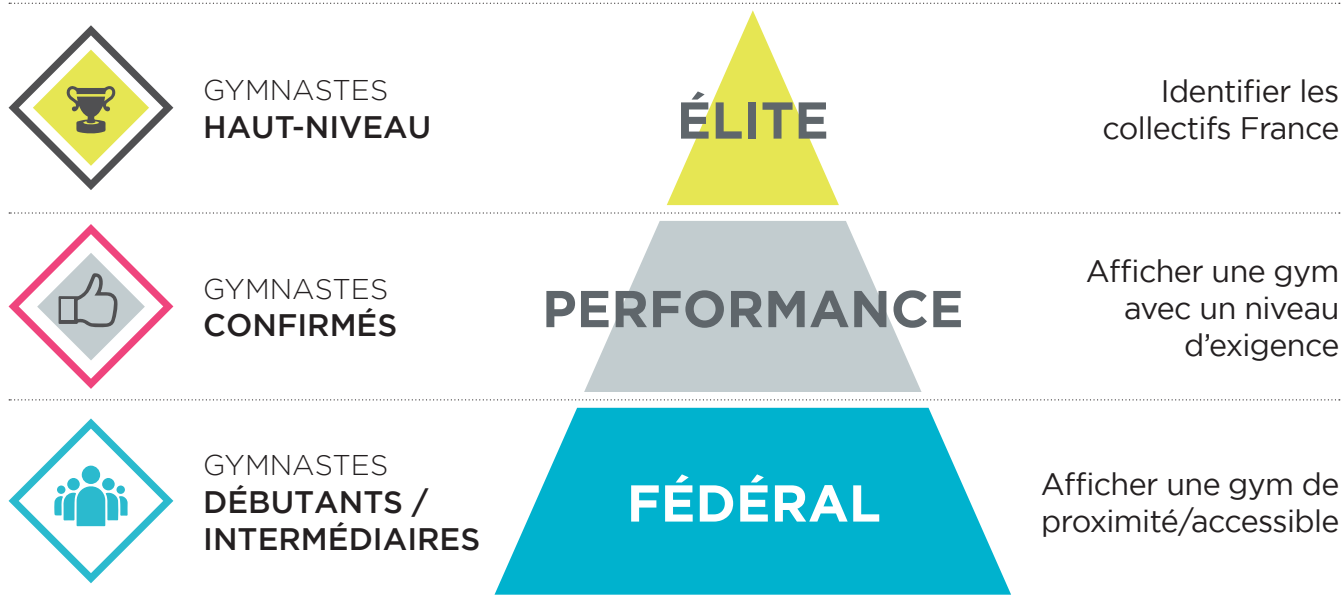
- p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
- p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

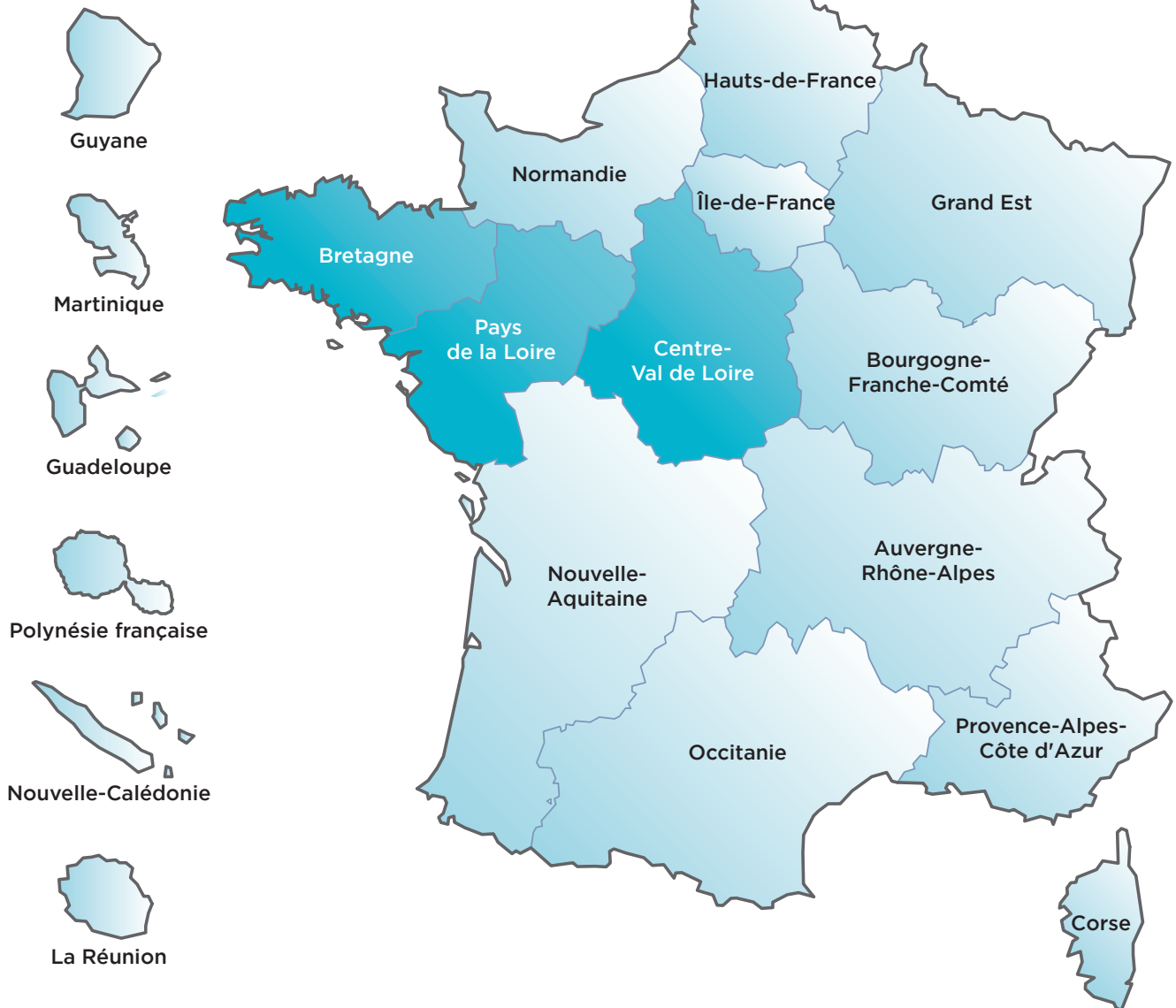


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

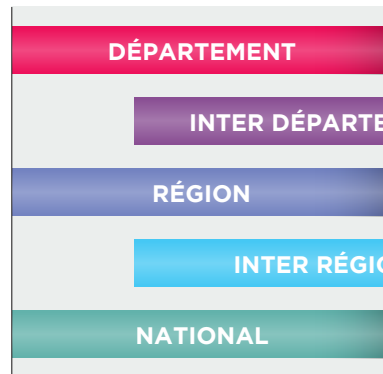
3 organisations :

- » Régions
- » Regroupement
- » Corse et Outre-Mer





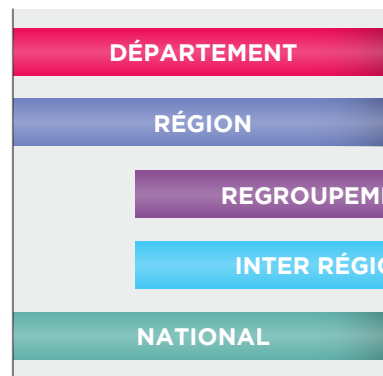
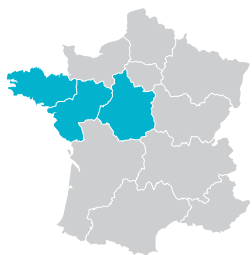
RÉGIONS



→ *Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales*

TR, TU, GAC, AER

REGROUPEMENT



→ *Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire*

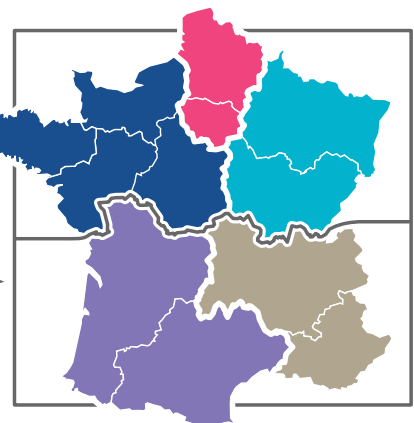
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

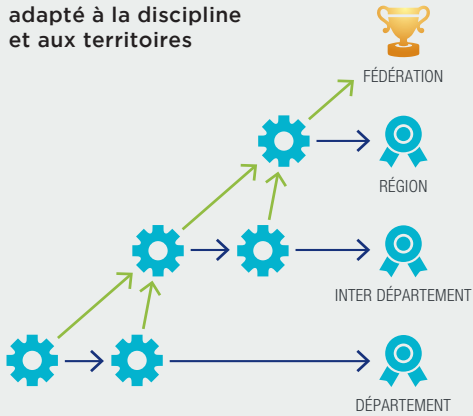


RÉGIONS



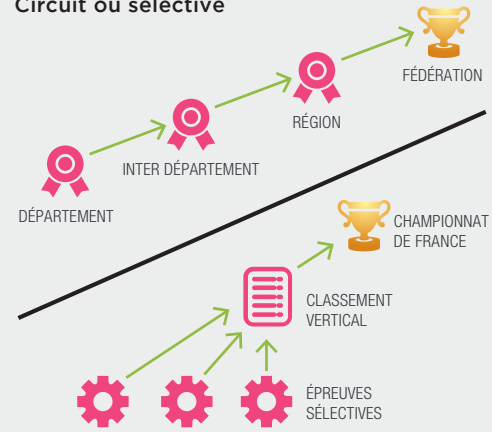
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective

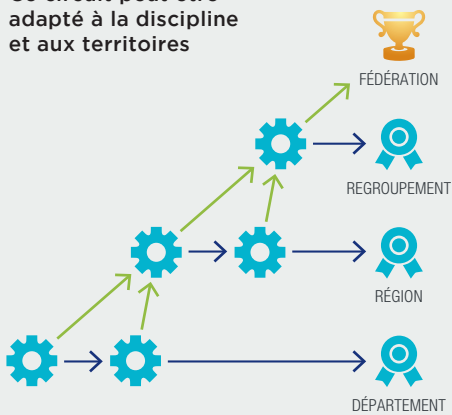


REGROUPEMENT



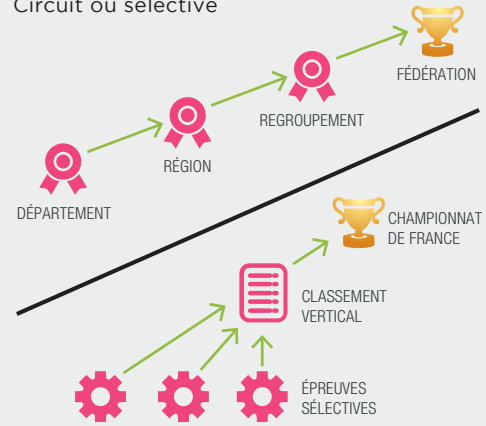
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, OrdoJuge, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge		Progression technique en				
Bleu	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2024-2025, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, TR, GAc et AER.



GAc




2.

Organisation Compétitive GAc



- p12 **TABLEAUX SYNOPTIQUES**
- p14 **GÉNÉRALITÉS**
- p18 **COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ**
- p20 **FÉDÉRAL**
- p24 **PERFORMANCE**
- p29 **ÉLITE**

TABLEAUX SYNOPTIQUES

PAR UNITÉ

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2018	8 ans 2017	9 ans 2016	10 ans 2015	11 ans 2014	12 ans 2013	13 ans 2012	14 ans 2011	15 ans 2010	16 ans 2009	17 ans 2008	18 ans 2007	19 ans 2006	20 ans 2005	20 ans et + 2004 et +	Formats des unités	Programmes	Finalité	
 ÉLITE	ÉLITE							Senior 13 ans et +*										Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M	Programme FIG Senior	Championnat de France Élite
						Junior 11 - 20 ans								Programme FIG 13-19 "Junior"						
					Espoir 10 - 19 ans						Programme FIG 12-18 "Youth"									
				Avenir 9 - 17 ans						Programme FIG 11-16 "Pre-youth"										
 PERFORMANCE	NATIONALE A	Toutes catégories d'âge (10 ans et +)														Duo F Duo H Duo Mx Trio F Quatuor M	Programme FIG 12-18 aménagé (diff limitée)	Championnat de France Performance		
		8 - 16 ans						Programme FIG 11-16 "Pre-youth" aménagé												
	NATIONALE B	Toutes catégories d'âge (9 ans et +)														Duo F Duo H & Mx Trio F Quatuor F, H & Mx	Programme National B			
		8-15 ans						Duo F Duo H & Mx Trio F												
 FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)														Duo F, H & Mx Trio F, H & Mx Quatuor F, H & Mx	Programme Fédéral A	Trophée Fédéral		
		7-14 ans																		
	FÉDÉRALE B	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)															Programme Fédéral B	Championnat régional		
		7 - 14 ans																		

PAR ÉQUIPE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRES	7 ans 2018	8 ans 2017	9 ans 2016	10 ans 2015	11 ans 2014	12 ans 2013	13 ans 2012	14 ans 2011	15 ans 2010	16 ans 2009	17 ans 2008	18 ans 2007	19 ans 2006	20 ans 2005	21 ans et + 2004 et +	Formats des équipes	Programmes	Finalité
 PERFORMANCE	NATIONALE	Division Nationale 1															5 / 4 / 3	Programme par équipe Performance combiné imposé ou statique et dynamique libres	Championnat de France par Équipe (CFE)
		Division Nationale 2																	
		Division Nationale 3																	
 FÉDÉRAL	FÉDÉRALE	Toutes catégories d'âge															3 / 3 / 2	Programme par équipe Fédéral	Trophée Fédéral par Équipe (TFE)

GÉNÉRALITÉS

COMPOSITION DE LA RÉGLEMENTATION TECHNIQUE

DOCUMENTS FFGYM



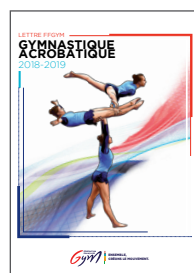
» LE RÉGLEMENT TECHNIQUE

- Organisation générale du système compétitif fédéral (échelons compétitifs, niveaux de pratique)
- Fonctionnement de chaque niveau de pratique (circuit compétitif, catégories d'âge, programmes utilisés)
- Règles propres au déroulement des compétitions (engagements, résultats, palmarès)



» LA BROCHURE DES PROGRAMMES

- Contenu technique de chaque catégorie (nombre de passages, exigences de composition des exercices)
- Modalités d'évaluation et de calcul des notes (coefficient de difficulté, pénalités, mode de départage des ex aequo)
- Grilles d'éléments et clarifications



» LES LETTRES FFGYM

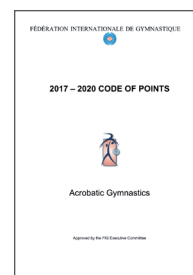
- **Uniquement celles de la saison en cours**
- Informations propres à la saison en cours (numerus clausus, minima de sélection, dates des compétitions, etc.)
- Modalités d'application des évolutions réglementaires

DOCUMENTS FIG



» LE CODE DE POINTAGE FIG

- Réglementation internationale de la discipline



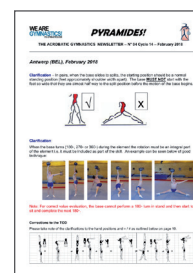
» LES TABLES DE DIFFICULTÉ FIG

- Références et valeurs des éléments collectifs et individuels utilisés par certaines catégories



» LES NEWSLETTER FIG GAc

- **Uniquement celles du cycle olympique en cours**
- Appportent des précisions sur l'application de la réglementation FIG



La réglementation technique nationale est complétée par la réglementation FIG. En cas de contradiction entre les réglementations FIG et française, c'est la réglementation française qui prévaut.

LA NOTION D'UNITÉ

» L'unité est une entité compétitive. Ainsi, en compétition, c'est l'unité qui est engagée, notée, classée, et qui obtient titres et sélections. Elle est identifiable par les gymnastes qui la composent, nommés partenaires.

COMPOSITION D'UNE UNITÉ

» L'unité est composée de 2, 3 ou 4 partenaires :



Duo



Trio



Quatuor

CHANGEMENT DE LA COMPOSITION D'UNE UNITÉ

» Changer l'un des partenaires revient à créer une nouvelle unité :

- L'unité créée ne peut pas bénéficier d'une sélection acquise par l'un des partenaires et doit obtenir ses propres résultats et sélections ;
- L'unité initiale conserve les résultats acquis depuis le début de la saison et peut obtenir des sélections.

APPARTENANCE D'UN GYMNASTE À PLUSIEURS UNITÉS

- » Au cours de la saison, un gymnaste peut concourir avec des unités différentes sur des compétitions différentes (notamment en cas de blessure d'un partenaire).
- » Au cours d'une même compétition, un gymnaste ne peut concourir qu'avec une seule unité et dans une seule catégorie, et ce, même si la compétition dure plusieurs jours.
- » Exception : sur une compétition de proximité, un gymnaste peut appartenir à deux unités au maximum.
- » En cas de sélection possible de plusieurs unités d'un gymnaste aux compétitions nationales, se référer à la rubrique *Sélection aux finales nationales par unité*.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'UNE UNITÉ EN COURS DE SAISON

CHANGEMENT DE NIVEAU DE PRATIQUE

- » Il n'est pas autorisé.
- » Cependant, la montée/descente entre la filière Nationale A et la filière Élite d'une sélective inter-régionale à l'autre est possible, sur dérogation accordée par la CNS et la DTN. Cette demande devra être adressée à la CNS GAC cmsgac@ffgym.fr.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU SEIN DU MÊME NIVEAU DE PRATIQUE

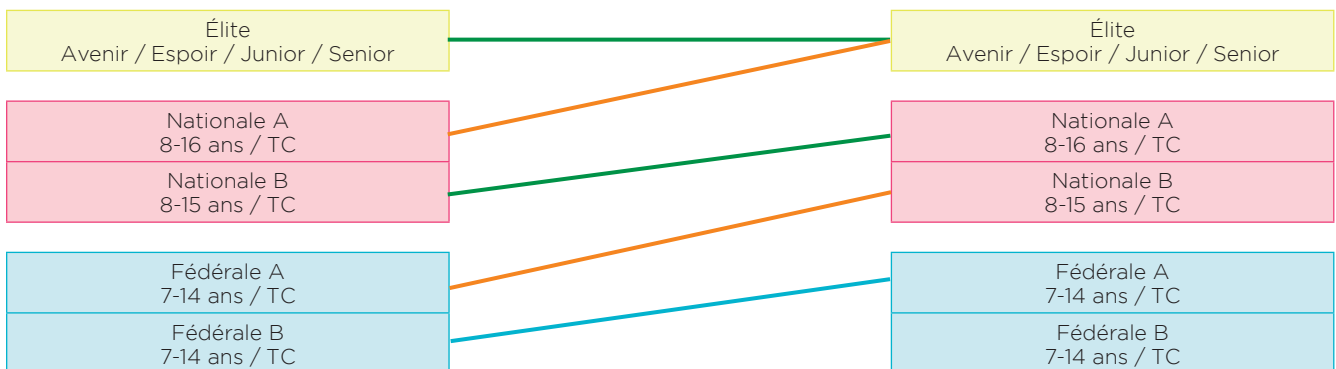
- » Possible d'une compétition à l'autre.
- » » En Fédéral, ce changement est soumis à l'accord du comité régional ou regroupement. La demande de dérogation devra être adressée à la commission régionale GAc compétente.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE AU SEIN D'UNE MÊME FILIÈRE

- » Possible en Élite et en National A car la catégorie n'est pas imposée par l'âge des partenaires.

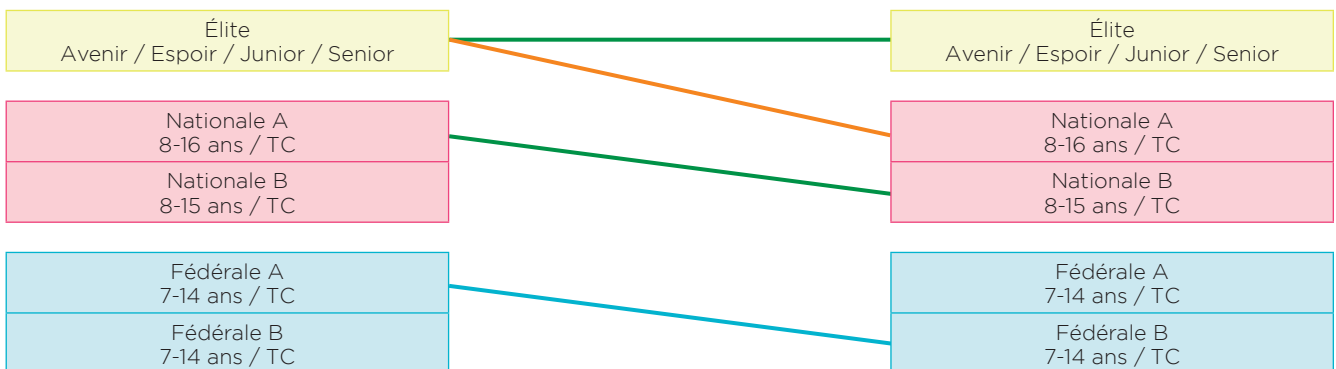
Les tableaux ci-après ne présentent que les changements de catégorie possibles en cours de saison d'une épreuve sélective à une autre.

TABLEAU DES MONTÉES



- Montée possible sans demande de dérogation.
- Montée soumise à dérogation de la CNS GAc, (dans le respect de la cohérence des catégories). De Fédéral A à National B, son acceptation empêche le retour en filière fédérale et l'accès éventuel au Trophée Fédéral.
- Montée soumise à dérogation de la commission technique GAc du Comité Régional.

TABLEAU DES DESCENTES



- Descente possible sans demande de dérogation.
- Descente soumise à dérogation de la CNS GAc, (dans le respect de la cohérence des catégories).
- Descente soumise à dérogation de la commission technique GAc du Comité Régional.

SÉLECTIONS AUX FINALES NATIONALES PAR UNITÉ

- » La CNS et la DTN établissent la liste des unités sélectionnées pour chaque finale nationale.
- » Ces listes sont publiées à l'issue de la dernière épreuve sélective et la sélection d'une unité en finale nationale n'est effective que lorsqu'elle figure sur l'une de ces listes.
- » Un gymnaste ne peut être sélectionné qu'à la finale nationale d'une seule catégorie, et avec une seule unité.
- » Si une unité remplit les critères de sélection de plusieurs catégories, alors seule la sélection dans la catégorie la plus haute, selon la hiérarchie des catégories, est retenue.
- » Si plusieurs unités d'un gymnaste remplissent les critères de sélection de leur catégorie respective (minimas en filière Elite, minimas ET numéris clausus en filière Performance), alors seule l'une de ces sélections sera retenue après étude par la CNS et la DTN.
- » La CNS et la DTN se réservent le droit de procéder à des rattrapages de sélection lors de l'établissement des listes et après leur publication.
- » La DTN se réserve le droit de sélectionner en filière Elite des unités du collectif France.

SÉLECTION ET PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES PAR ÉQUIPE

- » Un gymnaste ne peut participer qu'à une seule compétition nationale par équipe.
- » La CNS et la DTN établissent la liste des clubs sélectionnés au Championnat de France par équipe.
- » Les modalités de composition d'équipe, les règles et interdictions de participation et les modalités de sélection propres à chaque compétition par équipe (Trophée Fédéral par Équipe et Championnat de France par Équipe) sont à retrouver dans les chapitres spécifiques correspondants de ce document.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

Règlement technique	
Gymnaste autorisés(ées) à participer	Licenciés(ées) FFGYM <u>dans la discipline concernée</u>
Catégories d'âges	7-13 ans ou toutes catégories d'âge (7 ans et +) Si tous les partenaires de l'unité ont entre 7 et 13 ans, interdiction pour l'unité de concourir en TC
Interdiction de participation	Interdiction aux unités engagées en catégories Fédéral A et supérieures Interdiction aux gymnastes déjà engagé(e)s dans une catégorie Performance ou supérieure Sur une compétition de proximité, un gymnaste peut appartenir à 2 unités au maximum
Programme compétitif	Programme semi imposé des compétitions de proximité DUOS ou TRIOS mixtes *
Matériel	Praticable ou zone de tapis de 8 mètres sur 8, dynamique ou non.
Musique	Utilisation facultative de la musique. Si utilisation, paroles autorisées dans le respect de l'éthique (absence de paroles à caractère provocant)
Classement	7-13 ans DUO - 7-13 ans TRIO TC DUO - TC TRIO
Tenue de compétition	Tenue sportive (short, t-shirt ou débardeur, justaucorps, tenue de gymnastique...)
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym)
Jugement	Les gymnastes ou entraîneurs pré-remplissent leur fiche d'éléments (individuels et unités) - Cf. programme Note de Difficulté = somme de la valeur des 4 éléments collectifs présentés et de la valeur des 3 éléments individuels réalisés par chaque gymnaste Note d'Exécution en fonction de critères fournis avec le programme ; notation positive Note de présentation pour le respect de 5 critères de présentation La Note Finale se calcule en additionnant la Note de Difficulté, la Note d'Exécution et la Note de Présentation NF = ND + NE + NP

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ (Suite)

Modalités d'organisation des rencontres		
Organisation	Structure organisatrice	1 club FFGYM
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : structure ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communiquer les informations relatives à l'évènement sur le site du Comité Départemental - Publication des résultats sur le site FFGym
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	Engagym / par unités
	Scoring	Score Gym
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGYM
	Type de salle	Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	Modalités de compétition	Période d'échauffement de 30 minutes, puis passage par unité et par catégorie. Organisation des horaires / des ordres de passage en collaboration entre le Club organisateur et le Comité départemental La durée totale de la compétition, palmarès inclus, ne devrait pas dépasser 1h30.
	Palmarès	Diffusion des résultats (classement final) sur le lieu de compétition : - Affichage numérique ou papier - Résultats publiés sur site FFGym à l'issue de la compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : présentation du concept des compétitions de proximité, de la discipline, du système d'évaluation. Musique de fond et système de lecture audio pour les unités qui souhaitent utiliser la musique (organisateur)



FÉDÉRAL

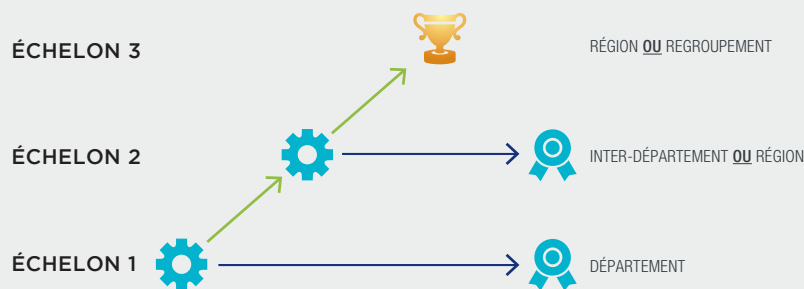
Le niveau de pratique Fédéral comporte deux filières compétitives par unité : Fédérale A et Fédérale B. Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une compétition nationale par équipe, le Trophée Fédéral par Equipe, qui dispose de ses propres modalités d'accès.

FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

- » La sélection à l'échelon supérieur est sur quotas. Ces quotas sont établis par l'échelon supérieur en privilégiant la représentativité des territoires.
- » Une finale peut être organisée dans chaque échelon pour l'ensemble des unités non sélectionnées à l'échelon supérieur. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.
- » Si un échelon organise plusieurs compétitions d'orientation, alors le gestionnaire de cet échelon décide des modalités d'application des quotas d'accès à l'échelon supérieur sur ces compétitions.
- » En Fédéral, un comité régional (ou regroupement) peut, jusqu'à l'étape régionale, accorder à titre dérogatoire le droit à une unité nouvellement constituée d'intégrer le circuit compétitif en cours de saison, directement à l'un des échelons dont il a la charge.



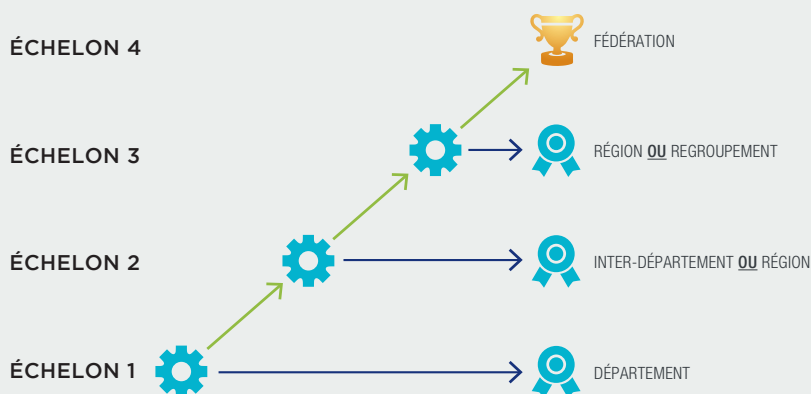
CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B



- » En Fédérale B, à l'initiative des comités régionaux, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, tout en conservant le programme compétitif de la fédération.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A



FILIÈRES FÉDÉRALES

	Fédérale B		Fédérale A	
Catégories *	7-14 ans	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)	7-14 ans	Toutes catégories d'âge (7 ans et +)
Formats d'unité	Duos (H, F, Mx) / Trios (H, F, Mx) / Quatuors (H, F, Mx)			
Programme compétitif	Programme Fédéral B		Programme Fédéral A	
Engagement	Lors de la 1 ^{ère} étape du circuit compétitif (département ou inter-département ou région ou regroupement selon le territoire)			
Epreuves sélectives	Les compétitions d'orientation du circuit compétitif			
Finale par unité	Finale régionale		Trophée Fédéral	
Mode de sélection à la finale	Quotas, avec représentativité des territoires			

* La catégorie est imposée par l'âge : si tous les partenaires de l'unité ont 14 ans ou moins, alors l'unité doit concourir en catégorie 7-14 ans.

MODALITÉS DE SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL (filière fédérale A)

- » Dans chaque catégorie, les unités sont sélectionnées à partir des épreuves sélectives régionales (ou du regroupement) du circuit compétitif Fédéral.
- » Toutes les unités entrant dans le quota de leur région (ou regroupement) pour leur catégorie sont

sélectionnées au Trophée Fédéral. Les quotas régionaux sont définis dans une lettre FFGym GAc.

- » Les places libérées par les unités ne souhaitant pas participer au Trophée Fédéral sont attribuées par la commission régionale GAc aux unités suivantes dans le classement de la sélective régionale (même région, même catégorie).

» L'Outre-Mer et la Corse peuvent sélectionner au Trophée Fédéral un nombre d'unités défini dans une lettre FFGym GAc, selon leurs propres modalités.

TROPHÉE FÉDÉRAL PAR ÉQUIPE

ÉQUIPE

Le Trophée Fédéral par Équipe est une compétition mixte qui accueille des équipes FFG et des équipes UNSS

	Fédérale (masculin)
Catégories	Toutes catégories d'âges
Âges	7 ans et plus
Effectif	1 équipe par club
Formats d'équipe	3/3/2 3 unités au maximum, 2 minimum, 3 unités peuvent présenter leur exercice, les deux meilleures notes comptent
Programme compétitif	Programme Fédéral par équipe
Calcul de la note d'équipe	Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition en vigueur)
Niveau des unités présentées	Fédéral
Interdiction de participation	Un gymnaste qui aurait participé au Championnat de France par équipe ne peut pas participer au Trophée Fédéral par Équipe et inversement
Engagement	Les clubs sélectionnés doivent engager leur équipe en renseignant la composition de celle-ci
Matériel	Praticable dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m
Modalités de participation	Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule unité et une seule équipe, que ce soit dans la même fédération ou dans deux fédérations différentes (scolaire et fédérale) Remarque : la composition des équipes UNSS est conforme à la réglementation UNSS, qui peut différer de la réglementation FFGym



MODALITÉS DE SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL PAR ÉQUIPE

- » Le Trophée Fédéral par Equipe peut accueillir :
 - jusqu'à 15 équipes UNSS
 - jusqu'à 30 équipes de clubs FFGym
- » A l'issue des compétitions interdépartementales ou régionales par unité, chaque région ou regroupement établit un classement par équipe des clubs engagés en filière fédérale sur son territoire. A l'aide de ce classement, et parmi les clubs qui souhaitent effectivement participer au TFE, chaque région définit les 3 clubs qualifiés et une liste de clubs réservistes.
- » Les places libérées par les équipes (FFGym ou UNSS) qui ne souhaitent pas participer au TFE sont attribuées aux clubs réservistes par la CNS GAc, selon un prorata

favorisant la représentativité des régions (ou regroupement) où la participation des unités en filières fédérales est la plus importante. Des équipes de clubs ultra-marins peuvent s'ajouter à cette liste.

- » C'est le club qui est sélectionné pour participer au TFE, quelles que soient les unités qui ont permis cette sélection.
- » L'UNSS dispose de ses propres critères de sélection.

GYMNASTES AUTORISÉS A CONCOURIR

- » Seuls les gymnastes ayant concouru en filière Fédérale ou n'ayant participé à aucune compétition sont autorisés à participer au Trophée Fédéral par Equipe sur la saison en cours, que ce soit dans une équipe fédérale ou dans une équipe UNSS.
- » Un gymnaste ayant participé à l'une des sélectives des filières Perfor-

mance ou Élite et non sélectionné au Championnat de France, peut participer au Trophée Fédéral par Equipe sur dérogation accordée par la CNS et la DTN s'il est contraint de constituer une nouvelle unité pour raison justifiée (blessure, abandon de la part d'un partenaire, etc.). Une demande de dérogation doit être adressée à Marion Limbach-Tarin marion.limbach-tarin@ffgym.fr par le club pour pouvoir l'engager dans son équipe.



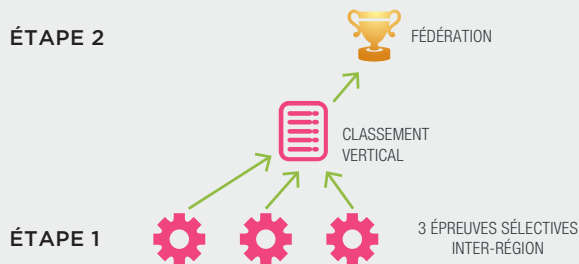
PERFORMANCE

Le niveau de pratique Performance comporte deux filières compétitives par unité : Nationale A et Nationale B. Toutes deux suivent le même circuit compétitif, dont la finale nationale par unité est le Championnat de France GAc.

Par ailleurs, ce niveau de pratique propose une finale nationale par équipe : le Championnat de France par équipe GAc. Il est destiné aux gymnastes des filières Nationales et Élite et possède son propre mode de sélection.

FILIÈRES NATIONALES A ET B – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

CIRCUIT COMPÉTITIF



» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À 3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



» 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des deux territoires frontaliers prédéterminés.

FILIÈRE NATIONALE B

	Nationale B	
Catégories *	8-15 ans	Toutes catégories d'âge (9 ans et +)
Formats d'unité	Duos F Duos H, Mx Trios F	Duos F Duos H, Mx Trios F Quatuors F, H, Mx
Programme compétitif	Programme National B	
Engagement	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale	
Épreuves sélectives	Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club	
Finale nationale par unité	Championnat de France	
Mode de sélection à la finale	Minima de points et numerus clausus	

* La catégorie est imposée par l'âge : si tous les partenaires de l'unité ont 15 ans ou moins, alors l'unité doit concourir en catégorie 8-15 ans.

FILIÈRE NATIONALE A

	Nationale A	
Catégories	8 - 16 ans	Toutes catégories d'âge (10 ans et +)
Formats d'unité	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H
Programme compétitif	Programme semi-imposé National A	Programme libre FIG 12-18 ans aménagé
Engagement	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale	
Épreuves sélectives	Les 3 sélectives inter-régionales concernant le club	
Finale nationale par unité	Championnat de France	
Mode de sélection à la finale	Minima de points et numerus clausus	

MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Dans chaque catégorie, un classement national est établi à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales (appelé classement vertical).

» Dans ce classement, toutes les unités ayant satisfait aux minima de points et qui entrent dans le numerus clausus de la catégorie (sauf Outre-Mer) sont sélectionnées au Championnat de France. Les minima et le numerus clausus sont définis dans une lettre FFGym GAc.

» Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives interrégionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective sont sélectionnées pour le Championnat de France Performance.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

	Division nationale 1	Division nationale 2	Division nationale 3
Âges	8 ans et +		
Effectifs	8 clubs maximum *		
Format d'équipe	5/4/3 5 unités au maximum, 3 minimum, 4 unités peuvent passer à chaque exercice, les 3 meilleures notes de chaque exercice comptent		
Niveau des unités présentées	Performance et Elite		
Interdiction de participation	Un gymnaste qui aurait participé au Trophée Fédéral par Équipe ne peut pas participer au Championnat de France par équipe, et inversement		
Programme compétitif	Programme par équipe imposé ou libre		
Calcul de la note d'équipe	Décrit dans la Brochure des Programmes GAc (édition en vigueur)		
Engagement	Les clubs sélectionnés doivent engager leur équipe en renseignant la composition de celle-ci		
Modalités de participation	<p>Un club ne peut présenter qu'une seule équipe sur la totalité du Championnat de France par équipe</p> <p>Tous les gymnastes de l'équipe doivent être licenciés du club qui présente cette équipe</p> <p>Le club peut présenter des unités qui n'ont pas participé aux autres compétitions de la saison tant que les compétiteurs remplissent les critères d'âge et de programme de la catégorie correspondante</p>		

* Hors clubs ultra-marins.



ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT VERTICAL PAR ÉQUIPE DES CLUBS

- » Le classement vertical par équipe des clubs (ClAVEC) est utilisé pour définir la composition de chaque Division Nationale du Championnat de France par Équipe. Il est établi en fin de saison.
- » Le ClAVEC est établi de la façon suivante :
 - Pour chaque unité en Elite ou Performance, le meilleur score de la saison précédente pour chaque exercice (Statique et Dynamique) est retenu (score réalisé lors d'une sélective interrégionale ou du Championnat de France). Pour les unités ne présentant qu'un combiné, celui-ci sera pris en compte à la place des exercices statique et dynamique et comptabilisé deux fois ;
 - Un coefficient, détaillé dans la lettre FFGym GAc, est affecté à chaque note ;
 - Pour chaque club, la combinaison des 5 unités permettant d'obtenir le meilleur score d'équipe est recherchée (se référer à la Brochure des Programmes pour le mode de calcul de la note d'équipe et la composition d'une équipe) ;
 - Un bonus de 0,5 est ajouté à ce score d'équipe s'il comprend le passage d'un ou plusieurs quatuors masculins ;
 - Les clubs d'Outre-Mer n'apparaissent pas.

MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

- » La sélection se fait d'une saison pour la suivante et non pour celle en cours.

- » Sont sélectionnés en Division Nationale 1 la saison suivante :
 - Les clubs classés 1^{er} à 4^{ème} de Division Nationale 1, ainsi que le club classé 1^{er} de Division Nationale 2 lors du CDFE ;
 - Les 3 clubs en tête du ClAVEC et qui ont participé au CDFE de la saison, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en DN1, jusqu'à compléter l'effectif de Division Nationale 1.
- » Sont sélectionnés en Division Nationale 2 la saison suivante :
 - le club classé 1^{er} de Division Nationale 3 au CDFE, (sauf si son ClAVEC le place en DN1) ;
 - les 7 clubs en tête du ClAVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en DN1 et DN2, jusqu'à compléter l'effectif de Division Nationale 2.
- » Sont sélectionnés en Division Nationale 3 la saison suivante les 8 clubs en tête du ClAVEC, hors clubs ci-dessus déjà sélectionnés en DN1 et DN2, jusqu'à compléter l'effectif de Division Nationale 3.
- » Les 3 clubs les mieux placés au ClAVEC, et qui ne sont pas déjà sélectionnés, constituent les réservistes pour la Division Nationale 3.
- » Des clubs d'Outre-Mer peuvent participer au championnat de France par équipe en plus des clubs sélectionnés à partir du ClAVEC. La division nationale dans laquelle ils sont intégrés est déterminée par les résultats des sélectives interrégionales et du Championnat de France de l'année précédente.
- » C'est le club qui est sélectionné sur le Championnat de France par équipe, quelles que soient les unités qui ont permis cette sélection.
- » La liste des clubs sélectionnés est publiée dans une lettre FFGym GAc.

UNITÉS FORMÉES LOCALEMENT (UFL)

- » Une Unité Formée Localement est une unité dont l'un des partenaires au moins est un Gymnaste Formé Localement.
- » En Division Nationale 1, pour être classée, une équipe doit présenter sur chacune des épreuves au moins 3 Unités Formées Localement.

GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT (GFL)

- » Un Gymnaste Formé Localement est un gymnaste qui :
 1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant 3 saisons consécutives ou non ;
 2. et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

* L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.
- » Afin de vérifier le statut GFL/non GFL de chaque gymnaste, les clubs de Division Nationale 1 doivent fournir en amont de l'engagement la liste des gymnastes susceptibles de concourir. Les modalités de transmission de cette liste sont précisées dans la Lettre FFGym GAc.



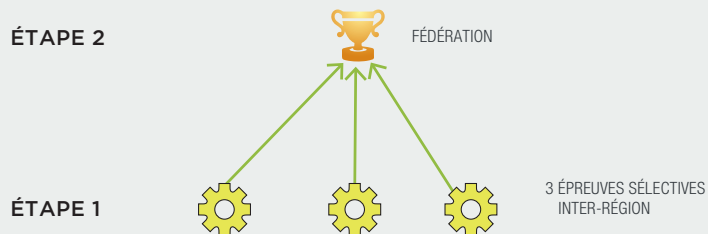
ÉLITE

Le niveau de pratique Élite comporte une seule filière compétitive par unité : la filière Élite. Elle suit un circuit compétitif dont la finale nationale par unité est le Championnat de France Élite GAc. Il n'existe pas de compétition par équipe spécifique au niveau Élite. Cependant, les unités de la filière Élite font partie intégrante du Championnat de France par équipe GAc décrit par le niveau de pratique Performance.

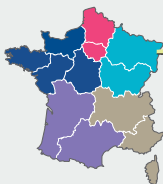
FILIERE ÉLITE – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ



CIRCUIT COMPÉTITIF



» Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France Élite. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.



SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION
CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



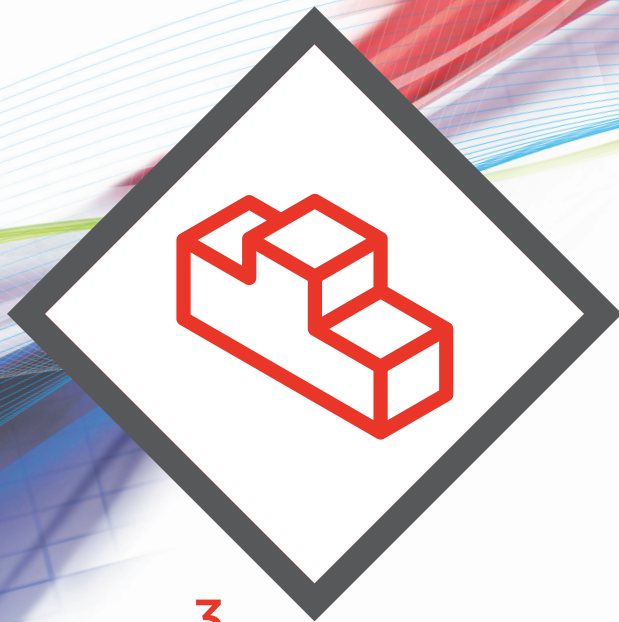
» Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.

FILIÈRE ÉLITE

	AVENIR	ESPOIR	JUNIOR	SENIOR
Âges	De 9 à 17 ans	De 10 à 19 ans	De 11 à 20 ans	13 ans et plus
Catégorie d'âge imposée	NON			
Formats d'unités	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H			
Programme compétitif	Programme FIG 11-16 ans aménagé	Programme FIG 12-18 ans aménagé	Programme FIG 13-19 ans	Programme Libre FIG
Épreuves sélectives	Les 3 sélectives inter-régionales qui concernent le club			
Engagement	A réaliser pour chaque sélective inter-régionale			
Finale nationale par unité	Championnat de France Élite			
Mode de sélection à la finale	Minima de points			

MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- » Dans chaque catégorie, la sélection est établie à partir du meilleur résultat obtenu lors des sélectives inter-régionales.
- » Toutes les unités ayant satisfait aux minima de points de la catégorie sont sélectionnées au Championnat de France Élite. Les minima sont définis dans une lettre FFGym GAc.
- » Pour l'Outre-Mer (ces territoires ne participent pas aux sélectives inter-régionales), toutes les unités ayant satisfait aux minima de points lors d'une compétition locale reconnue par la CNS comme compétition sélective, sont sélectionnées pour le Championnat de France Élite.



3.

Règlementation générale

p32	GÉNÉRALITÉS
p33	MÉDICAL
p34	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p36	GESTION INFORMATIQUE
p38	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p39	GYMNASTES
p40	ENTRAÎNEURS
p41	JUGES



GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.**

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- » Un classement des clubs sera établi à l'issue de la saison sportive 2024-2025. Les critères appliqués seront : le nombre de licenciés, le Label QualiClub et les labels complémentaires (Baby-Gym et Gym+). Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou

en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS




- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

 <p>OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL</p>	<p>Pour les mineurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. <p>Pour les majeurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
 <p>PERFORMANCE</p>	<ul style="list-style-type: none">» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
 <p>ÉLITE</p>	<ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous.» Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). <p>» COMPÉTITIONS GAc AVEC CERTIFICAT MÉDICAT ÉLITE OBLIGATOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Compétitions sélectives et Championnat de France de la filière Élite catégories Avenir / Espoir / Junior / Senior. <p>» Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'exams et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.</p> <p>» Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.</p> <p>» À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.</p> <p>» En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.</p> <p>» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.</p> <p>» PROCÉDURE :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;• Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). <p>» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.</p>



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

- » Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.
- » Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

PALMARÈS

- » Lors d'une compétition, toutes les unités accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance des gymnastes les composant. Toutes les unités et tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seules unités dont les gymnastes sont issus du même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » Les équipes (TFE, CDFE) classées ex aequo sont départagées selon les règles détaillées dans leur programme technique, dans la Brochure des Programmes GAc, édition en vigueur.
- » Les unités classées ex aequo (compétition de proximité, fédéral, performance, élite) ne sont pas départagées.
- » En cas d'ex aequo sur la dernière place sélective pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Trophée Fédéral) ou lors de l'élaboration des classements pour la sélection aux finales nationales, les unités ex aequo sont toutes sélectionnées.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation concernant les JUGES est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cmsgac@ffgym.fr. Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations sont traitées par le responsable fédéral des juges.
- » Toute demande de dérogation concernant la PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (engagement, changement de catégorie, demande de changement de territoire, composition d'équipe etc...) est à effectuer en envoyant un message à Marion Limbach-Tarin (marion.limbach-tarin@ffgym.fr). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Toute demande de dérogation pour participer à une compétition hors territoire devra être justifiée (examen scolaire, double pratique,...) Les dérogations seront traitées après avis de la Commission Nationale Spécialisée et le membre de la DTN chargé des pratiques compétitives. Dans tous les cas, pour les filières Nationales A, B et Élite, seules 3 participations à des sélectives sont possibles.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Pour la filière Élite, si une unité du collectif France est absente le jour d'une compétition sélective en raison de la participation à une manifestation internationale, les notes obtenues lors de cette manifestation peuvent être prises en compte pour sa sélection.
- » Le club doit en adresser la demande auprès de la Direction Technique Nationale, au plus tard à la date de forclusion des engagements de la compétition sélective.
- » La DTN se réserve le droit de prendre en compte les notes obtenues à l'international par des unités du collectif France :
 - Pour l'établissement du ClaVEC de la saison suivante ;

- Pour la sélection au CDF si les unités n'ont pas eu l'occasion de participer à des sélectives inter-régionales.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des unités et des équipes est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les unités qualifiées pour une finale nationale sont automatiquement engagées, à l'exception des finales nationales par équipe pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé



et application de l'amende en vigueur (chapitre réglementation à l'adresse des entraîneurs).

ORDRES DE PASSAGE

- » L'ordre de passage d'une catégorie est déterminé par tirage au sort.
- » Si la catégorie comporte plusieurs exercices, l'ordre de passage peut être différent d'un exercice à l'autre.

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, l'unité / l'équipe n'est pas autorisée à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes de l'unité / de l'équipe concernée sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.
- » Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

ÉCHAUFFEMENT

- » Pour toutes les filières, l'échauffement est réalisé selon des horaires définis par le gestionnaire de compétition.
- » Lorsque l'organisateur dispose d'une salle d'échauffement avec un praticable de compétition, un entraînement en salle de compétition pourra être proposé en amont de la compétition. Lorsqu'il n'y a pas de praticable dynamique en salle d'échauffement, un temps de préparation sur le praticable de compétition est organisé par le gestionnaire de compétition.

e-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du Bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, Fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions

MATÉRIEL

- » Pour tous les niveaux de pratique, le matériel compétitif est un praticable dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m.
- » Pour les quatuors des catégories NA et Élite, l'usage d'un tapis de réception d'au moins 200 x 150 x 20 cm est possible. Ce tapis doit être laissé en place pendant toute la durée de l'exercice.
- » Pour tous les niveaux de pratique, le matériel gonflable, les moquettes seules et les parquets dynamiques ne sont pas autorisés.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou d'unité doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'une unité ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym GAc.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.
- » L'engagement du (des) juge(s) est obligatoire. Pour chaque compétition, les modalités d'engagement du (des) juge(s) sont précisées dans le dossier de compétition.
- » Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;

- » Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
- » La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
- » La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- » Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des exercices doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.-

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel : ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, ou d'unité, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS (Suite)

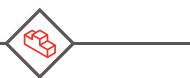
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- » L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAc

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs

(comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG, CNS GAc...)

- » Un double des résultats sous format .PDF doit être transmis à marion.limbach-tarin@ffgym.fr.



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
<ul style="list-style-type: none">» Prépare la compétition» Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	<ul style="list-style-type: none">» Gère le déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none">» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition» Collabore avec le gestionnaire de la compétition pour réaliser l'organigramme des juges	<ul style="list-style-type: none">» Représente l'entité organisatrice
<ul style="list-style-type: none">» Qualifie les gymnastes/équipes» Gère les réclamations afférentes» Établit l'ordre de passage des compétiteurs» Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges» Gère les forfaits et les pénalités consécutives» Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...)» Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	<ul style="list-style-type: none">» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires» Décide de la participation des retardataires» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral» Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Valide les modifications de la note D sur réclamation» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des autres juges (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes» Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département <u>ou</u> région, 3 points en région <u>ou</u> regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 33)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte DC	
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC	
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux DC » utilisation abusive de la magnésie DC » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou de l'unité RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par unité GAc et par exercice (Statique, Dynamique et Combiné). Il est fortement conseillé de prévoir une clé USB avec la musique en format MP3	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe RJ
TENUE DE COMPÉTITION	» les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires » tenue de compétition sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres du collectif France de la saison en cours » pour toutes les filières des précisions sont apportées dans la lettre FFGym GAc » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue non réglementaire DC RJ	» application des pénalités spécifiques par le juge arbitre RJ
DIFFÉRENCE DE TAILLE	» la pénalité pour différence de taille n'est pas appliquée pour les compétitions françaises		
PALMARÈS	» tenue de compétition ou survêtement complet du club (haut et bas) pour les compétitions par unité » survêtement complet du club pour les compétitions par équipe	» absence ou tenue incorrecte DC	» absence : disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF » tenue incorrecte : application des pénalités spécifiques
PUBLICITÉ	» voir page 31 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc. Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC » attitude incorrecte RJ	» -1 pt sur le total de l'unité RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros DF • Unité : 30 euros DF
	» respecter la composition de l'équipe ou de l'unité	» infraction GC DC	» équipe ou unité disqualifiée DF » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe RJ
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» exigence de tenue sportive et décente : survêtement complet ou pantalon/legging/short de sport et tee-shirt/polo de sport, chaussures de sport/claquettes » pas de débardeur, vêtement de ville (ex : jean) ni de chaussures de ville/tongs » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRESENCE SUR LE PLATEAU	» au maximum sur le plateau de compétition : • 2 entraîneurs pour une unité • 3 entraîneurs pour 2 unités ou plus d'un même club dans une série	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe et / ou de chaque unité du même club, concourant dans la même série RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 31 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



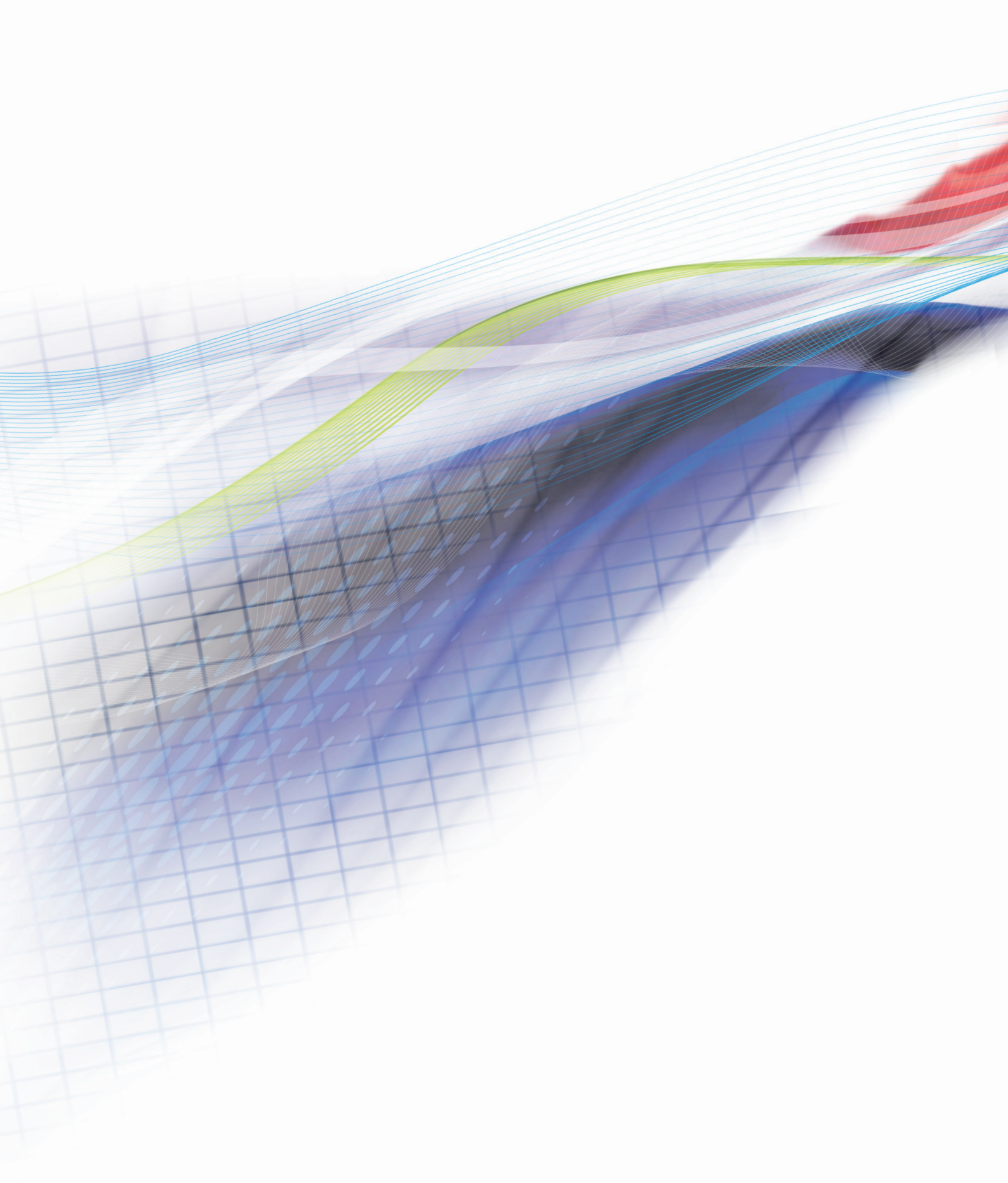
RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

DISCIPLINE ET TENUE DES JUGES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'unité ou l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe et par jour de compétition pour les unités, sinon l'équipe ou l'unité ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage » tenue de couleur noire tolérée » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.**